

À M. Yoshihiko Noda, Premier ministre japonais

Après la catastrophe au centre nucléaire de „Fukushima Daiichi“ nous vous demandons de passer à des actions responsables et de prendre des mesures immédiates en faveur des énergies renouvelables!



[1] Le Japon doit renoncer définitivement à l'énergie nucléaire en mettant immédiatement un point final à toute activité de centres nucléaires déjà existants!

1. Ayant constaté la dangerosité du tremblement de terre et du tsunami au centre nucléaire de Fukushima, il est impératif d'arrêter l'activité des centres nucléaires fonctionnant encore au Japon, et d'aboutir à leur démantèlement.
2. Tous les nouveaux projets de construction de centrales nucléaires doivent être définitivement abandonnés.
3. L'usine de traitements des déchets nucléaires à Rokkasho-mura et le surgénérateur rapide de Monju à Tsuruga doivent être fermés. On doit cesser d'utiliser le combustible de Mox (mélange de dioxyde de plutonium et d'uranium).

[2] TEPCO et le gouvernement japonais doivent assumer leur responsabilités après la catastrophe!

1. Toutes les informations sur la catastrophe et le degré de contamination de l'environnement et des habitants doivent être immédiatement rendues publiques.
2. La zone d'évacuation doit être agrandie. Les habitants des zones très irradiées en particulier les femmes enceintes, les bébés, les enfants et les écoliers doivent être évacués immédiatement. Les autorités doivent être prêtes à évacuer les quartiers qui le décident.
3. L'augmentation de la dose autorisée de 20mSv par an pour la population doit être annulée. Les doses limites provisoires pour les aliments doivent être aussi diminuées. La limite d'irradiation d' 1 mSv maximum par an (contamination intérieure par les aliments incluse) doit être maintenue.
4. Toutes les formes de radioactivité subies par la population des alentours (par l'air, l'eau, les aliments etc.) doivent être prise en compte. L'état de santé de la population doit être contrôlé à longue échéance. Toute personne soumise à des dommages dus aux radiations doit être indemnisée.
5. L'augmentation de la radiation limite de 250 mSv par an pour le personnel de centres nucléaires doit être annulée. Le contrôle de la santé des travailleurs dans les centres nucléaires et les contrôles de sécurité des conditions de travail doivent être respectés à la lettre. Pour les dommages causés par les radiations, des dédommagements devront être versés.
6. Le rejet des eaux radioactives dans la mer doit cesser.
7. Pour les dommages matériels des habitants, employés, travailleurs, paysans et pêcheurs dans les régions contaminées, des dédommagements devront être versés.
8. Tepco doit prioritairement prendre à sa charge les indemnités dues aux dommages causés par la catastrophe de Fukushima.

nom	adresse	signature

■ Délais d'envoi: fin octobre 2011

■ Appel de pétition de Mihama no Kai et de 94 associations japonaises

■ Ces listes sont collectées par :

Mihama no Kai

(association contre les centres nucléaires de Mihama, d' Ōii et de Takahama)

Adresse: Nishi-Tenma 4-3-3, Seiko-Bld. 3. floor, Kita-ku, Ōsaka-shi 530-0047, Japan

Tel: +81-(0)6-6367-6580 Fax.: +81-(0)6-6367-6581

Email: mihama@jca.apc.org

■ Ces Signatures sont collectées par :

Imprimez recto-verso

